



**Prix & Qualité**  
*service de l'eau potable*  
**DU SERVICE PUBLIC**

**RAPPORT ANNUEL 2015  
SUR LES**



**Prix & Qualité**  
*service de l'eau potable*  
**DU SERVICE PUBLIC**

*Commune de Saint LONGIS*



# Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Service Public de distribution d'Eau Potable de Saint LONGIS se limite au territoire communal, à l'exception de quelques abonnés qui sont desservis par le SIAEP de PERSEIGNE.

## ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- 537 habitants

## CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie Fermière de Services Publics en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

NEANT

## PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Compagnie Fermière de Services Publics sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	des accessoires hydrauliques, des équipements électro-mécaniques, des matériels tournants, des ouvrages de traitements, des branchements, des clôtures, des compteurs, des espaces verts, du génie civil, mise à niveau des bouches à clé
Renouvellement	de la télégestion, des accessoires hydrauliques, des canalisations <6m, des branchements (à l'unité), des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement (hors génie civil),

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des branchements groupés, des ouvrages de traitement et du génie civil
----------------	---

## CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Fin de contrat
Achat	MAMERS		Permanent	Permanent

## RESSOURCES EN EAU

*. Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Exportateur	Importé en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2015 [m <sup>3</sup> ]
MAMERS	40 099	44 802 m <sup>3</sup>

### Total des volumes d'eau potable

	2014	2015	Variation
Ressources Propres	0	0	0,00 %
Importations	40 099	44 802	+ 11,73 %
<b>Total général</b>	<b>40 099</b>	<b>44 802</b>	<b>+ 11,73 %</b>

### EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS ET IMPORTES

Année 2010 :	43 417 m3
Année 2011 :	42 955 m3
Année 2012 :	41 684 m3
Année 2013 :	42 025 m3
Année 2014 :	40 099 m3
Année 2015 :	44 802 m3

### NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	253	252	- 0,40 %
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	0,00 %
Nombre d'abonnements aux collectivités extérieures	0	0	0,00 %
Nombre total d'abonnements	253	252	- 0,40 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

### EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ABONNEMENTS

Année 2010 :	250
Année 2011 :	248
Année 2012 :	251
Année 2013 :	253
Année 2014 :	253
Année 2015 :	252

### Répartition des abonnés par commune

Saint LONGIS

252

### VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	0	0	0,00 %
Volume importé	40 099	44 802	+ 11,73 %
Volume exporté	0	0	0,00%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>40 099</b>	<b>44 802</b>	<b>+ 11,73 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	34 752	33 219	- 4,41 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	0,00 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>34 752</b>	<b>33 219</b>	<b>- 4,41 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 132 m3 par an. Elle était de 137 m3 en 2014.

## DÉTAIL DES EXPORTATIONS D'EAU

La Commune de Saint LONGIS n'exporte pas d'eau potable.

Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés

Année 2010 :	37 115 m3
Année 2011 :	36 133 m3
Année 2012 :	35 183 m3
Année 2013 :	35 416 m3
Année 2014 :	34 752 m3
Année 2015 :	33 219 m3

## LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	15	14	- 6,67%

## Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
18/03/2015	Tarif de la surtaxe syndicale à compter du 1er juillet 2015

Les tarifs concernant la part de la Compagnie Fermière de Services Publics sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- une partie fixe ou abonnement,
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est fixé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est identique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,310	0,300

## LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	62,00	61,780	- 0,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,7442	0,744	- 0,03 %
	N° 2 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6842	0,684	- 0,03 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,6842	0,684	- 0,03 %

<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	16,00	16,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,3650	0,3650	0,00 %
	N° 2 (101 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,1620	0,3650	+ 55,62 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,1620	0,3650	+ 55,62 %
<b>Redevances Agence de l'eau</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,016	0,071	+ 77,47 %
	Redevance de pollution domestique	0,310	0,300	- 3,25 %
<b>Taxes</b>	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janv 2015	1er janv 2016	Variation
Exploitant	146,50	146,26	- 0,16 %
Collectivité	58,72	59,80	+ 1,84 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,92	8,52	+ 77,58 %
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	- 3,25 %
TVA 5.5 %	13,44	13,78	+ 2,53 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>257,78</b>	<b>264,36</b>	<b>+ 2,55 %</b>

Variation du montant cumulé perçu par l'exploitant et la collectivité entre 2015 et 2016 : + 1,00 %.

Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du prix du m<sup>3</sup> d'eau. (Prix moyen pour une facture de 120 m<sup>3</sup>) lequel est de 2,20 € TTC.

- Délégataire (exploitation)	: 146,26 € TTC (55,33%)
- SIAEP (Investissement)	: 59,80 € TTC (22,62%)
- Agence de l'eau (préservation des ressources)	: 8,52 € TTC (31,59%)
- Agence de l'eau (lutte contre la pollution)	: 36,00 € TTC (13,62%)
- TVA	: 13,78 € ( 5,21 %)

## EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Année	Exploitant €	Collectivité €	Tiers €	Total hors TVA €
2007				
2008				
2009				
2010				
2011	113,94	34,25	46,20	194,39
2012	124,61	47,20	49,20	221,01
2013	122,17	53,20	50,52	225,89
2014	146,50	58,72	39,12	244,34
2015	146,26	59,80	44,52	250,58

## RECETTES D'EXPLOITATION

### Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>13 691,57 €</b>	<b>13 103,52</b>	<b>- 4,30 %</b>
dont abonnements	4 096,35 €	3 941,64	- 3,78 %

## Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>30 461,58 €</b>	<b>32 813,85</b>	<b>+ 7,71 %</b>
dont abonnements	13 493,95 €	16 551,80	+ 22,61 %

## Taxes

Pour mémoire, il a été perçu, au cours de l'année 2015 :

- 1 064 € au titre de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,

- 12 540 € au titre de la redevance de lutte contre la pollution,

- 3 274 € au titre de la TVA.

## Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	4	0	100 %	
Conformité physicochimique	5	0	100 %	

## PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis MAMERS (eau provenant pour partie de l'usine de dénitrification de Penvert).

	Points possibles	Points obtenus
Aucune action,	0	0
Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours,	20	20
Avis de l'hydrogéologue rendu	20	20
Dossier déposé en Préfecture,	10	
Arrêté Préfectoral,	10	
Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),	20	
Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté,	20	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>40</b>

## CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 Mai 2007

	Nombre de points	Points obtenus
Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte :	0	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	10
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	10
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes...	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements;	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

(1) Cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

## PERFORMANCE DU RÉSEAU

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à **100** m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, incendie, lavages de réservoir,...) sont évalués à **700** m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement de réseau de distribution** égal (consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) divisé par (volume produit + importations).

- rendement du réseau de distribution

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement réseau de distribution [%]	85,50 %	84,10 %	88,00 %	87,9 %	88,40 %	75,90 %
Seuil de rendement (%)	66,5	66,5	66,48	66,45	66,20	66,13 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

- **indice des volumes non comptés** égal (estimation des consommations sans comptage + volume de service + pertes) divisé par la longueur du réseau hors branchements.

- indice des volumes non comptés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,3	1,4	1,3	1,3	1,00	2,19

- **indice linéaire de pertes en réseau** égal pertes divisé par la longueur du réseau hors branchements.

- indice linéaire de pertes en réseau

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,3	1,4	1,0	1,0	0,87	2,04

- **indice linéaire de consommation égal pertes en réseau** égal (consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) divisé par (365 multiplié par la longueur du réseau hors branchements).

- indice linéaire de consommation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	7,5	7,3	7,39	7,23	6,63	6,44

## RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable par le SIDPEP.

## TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des Travaux	Montant de travaux	Subventions obtenues
Néant		

## BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements plombs	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% nb branchements plomb /nombre total de branchements</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>

## ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	<b>14 575,46 €</b>	<b>11 186,73</b>
Remboursements au cours de l'exercice suivant	4 097,10 €	4 097,10
dont capital	3 388,73 €	3 553,42
dont intérêts	708,37 €	543,68

## PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des Travaux	Montant de travaux	Subventions obtenues
NEANT	0	0

## Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Abandons au titre du FSL	2014	2015
<b>Montants des abandons de créance</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

Vu et présenté à MAMERS, le

Le Président

Joseph LAMBERT